

Objet: Déclaration autres programmes

Je soussigné, Cyrille NAUDY, en ma qualité de Directeur Général Adjoint AFPEN de la Métropole Aix-Marseille-Provence, déclare que le Projet Alimentaire Territorial porté en copilotage par la Métropole AMP et le PETR du Pays d'Arles bénéficie d'un financement sur 3 ans : 2021-2024 du Plan France Relance relatif aux PAT, dans le cadre de la mission intitulée : « Accompagner les acteurs de la Restauration Hors Domicile vers des pratiques durables » pour un montant de 280 053 €.

Le PETR du Pays d'Arles est chef de file du projet, la Métropole en est le co-porteur, comme présenté dans la convention avec l'Etat (annexe 1, point E : gouvernance). Par conséquent, le PETR du Pays d'Arles perçoit les fonds du plan de relance, qui permettent de financer des actions sur l'ensemble du Pays d'Arles et de la Métropole, selon des modalités définies dans la convention de partenariat triennale ci-jointe.

Pièces jointes

- 1/ Convention 2021-2024 entre la Métropole et le PETR
- 2/ Convention 2021-2024 de l'appel à projet national – France Relance à destination des PAT

Fait à Marseille, le 28 novembre 2022.

Cyrille NAUDY
Directeur Général Adjoint
Agriculture Forêt Paysage et Espaces Naturels

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
DGA AGRICULTURE FORÊT PAYSAGES ESPACES NATURELS
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02